PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

LEVEZOU PARELOUP

OCTEHA
à Rodez :
1 Avenue de la Ginestre
12000 RODEZ
Tel : 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.9. Vezins-de-Levezou

ELABORATION

Arrêté le :
6 mai 2021

Approuvé le :
26 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA
Date : 21 janvier 2022
Le Président,
Alexis CANTROT

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.9.c

égende

ormes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)
- Zone inondable - Études hydrologiques localisées (sources : Artelia, CETE Puy de Dôme)

spositions relatives à la loi littoral

- Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
- Bande des 100 mètres à compter de la cote 805

trimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de rticle L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager
- Patrimoine archéologique

trimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU f. Titre 2 du Règlement)

aies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables
- Zones humides, tourbières, mares, talwegs, etc. (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLUi)
- Aires d'alimentation des zones humides - limite informative

urets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3
- Ensembles boisés
- Espace naturel à restaurer
- Espaces Boisés Classés

escriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans les sous-destinations "Artisanat et commerce de détail" et "Restauration"
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés pour permettre les aménagements légers autorisés en secteur Np

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- U UTN
- Ua
- Ub
- Ue
- Ui
- Ut
- Ux
- Uxa

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AU UTN
- 1AUx
- 2AU

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Ne
- Neol
- Nj
- Nl
- Np
- Nt
- Nuth
- Nx

e des emplacements réservés
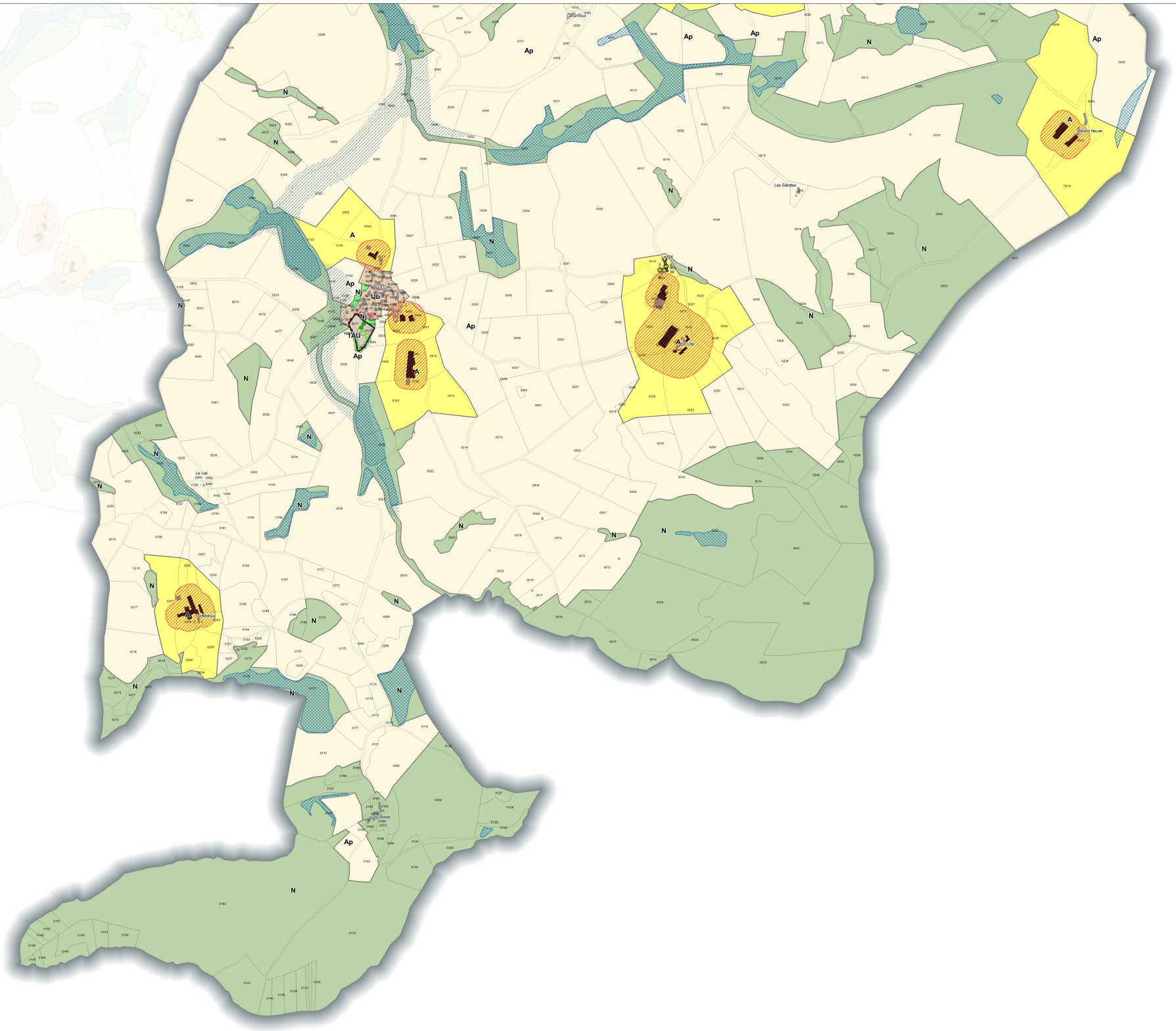
de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
01	Aménagement d'un espace public	Vezins-de-Levezou	Le Roucous	Commune de Vezins-de-levezou	1 418
02	Création de stationnement	Vezins-de-Levezou	Le Roucous	Commune de Vezins-de-levezou	167
03	Extension du cimetière	Vezins-de-Levezou	Le Roucous	Commune de Vezins-de-levezou	342